

**Jean-François Bayart**

Professeur au Graduate Institute (Genève)

Abonné-e de Mediapart

BILLET DE BLOG 16 MARS 2024

Sciences Po, Université bananière ?

« Le poisson pourrit toujours par la tête », a rappelé Gabriel Attal au conseil d'administration de Sciences Po, le 13 mars. Voilà au moins un point sur lequel on peut être en accord avec lui. C'est peu dire que l'irruption inopinée du Premier ministre constitue en soi un événement stupéfiant et inacceptable.

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.

SciencesPo Paris, l'*alma mater* des élites de la République, se veut « Université de recherche ».

Bien que son directeur soit nommé en Conseil des ministres cet établissement d'enseignement supérieur est censé bénéficier de l'autonomie institutionnelle qui sied en la matière et dont se gargarisent les gouvernants depuis la réforme de l'Université en 2008. Il relève également du « bloc constitutionnel » qui garantit la liberté d'enseignement et de recherche (article 57 de la loi du 26 janvier 1984).

C'est donc peu dire que l'irruption inopinée du Premier ministre et de la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur dans la séance exceptionnelle de son conseil d'administration, le 13 mars, à la suite de la démission de son directeur, Mathias Vicherat, et de l'occupation du mythique amphithéâtre Boutmy par des étudiants pro-Palestiniens, constitue en soi un événement stupéfiant et inacceptable.

Encore plus scandaleux et intolérables sont les propos menaçants qu'a tenus en cette enceinte Gabriel Attal, sans même parler du ridicule de la situation et de son illégalité qui semblent échapper à son entendement. En effet, quelle est la base juridique de la présence du Premier ministre et de la Ministre dans ce conseil, sans même qu'elle ait été portée à la connaissance de ses membres dans l'ordre du jour ?

La présidente de la Fondation nationale des sciences politiques s'est contentée de leur annoncer en début de séance la venue d'un « invité imprévu » – un invité qui s'est très mal comporté en l'occurrence.

Le prétexte de ce coup de force a été la montée en épingle d'un incident qui s'est produit le même jour dans l'amphithéâtre Boutmy. Les organisateurs de son occupation en ont interdit l'accès à une étudiante qualifiée de « sioniste », et ont expliqué par la suite que celle-ci filmait régulièrement les manifestants pro-Palestiniens, ce qui était susceptible de les mettre en danger.

L'accusation est plausible dans la mesure où des groupes comme la « Brigade juive » (récemment rebaptisée « Dragons célestes »), « Swords of Salomon » ou « AmIsraël-Team Action » pratiquent le *doxing* à l'encontre de militants, de journalistes, d'élus, d'avocats jugés pro-Palestiniens en publiant leurs coordonnées personnelles sur les réseaux sociaux pour déclencher une campagne de harcèlement téléphonique contre eux et leurs proches^[1].

La direction de Sciences Po, le Premier ministre, puis le président de la République soi-même, en Conseil des ministres (!), tous relayés par une déferlante médiatique, ont crié à l'antisémitisme.

Faut-il rappeler qu'être antisioniste (ou pro-Palestinien ou critique de la politique de l'Etat israélien) n'est pas être antisémite, quoi qu'en pensent la propagande israélienne et un nombre croissant de Français abusés par son matraquage ?

Antisémites, Victor Klemperer, Pierre-Vidal-Naquet, Maxime Rodinson, Etienne Balibar, Rony Brauman, pour nous en tenir à des intellectuels juifs ?

Par ailleurs les organisateurs de l'occupation de l'amphithéâtre, récusant tout propos et comportement antisémites de leur part, font valoir que des étudiants juifs, certains d'entre eux ne cachant pas leurs opinions sionistes, ont pu y entrer. Ce qu'atteste [une pétition](#) d'étudiant(e)s juifs et juives de Sciences Po qui refusent d'être « instrumentalisés » par la direction de l'établissement et les autorités politiques .

De même la mobilisation des étudiants pro-Palestiniens de l'amphithéâtre a reçu [le soutien](#) de doctorants de Sciences Po, bientôt suivis par des chercheurs de l'établissement et d'ailleurs.

On peut admettre que la direction d'un établissement s'émeuve de l'occupation d'un amphithéâtre, en contradiction avec le règlement intérieur et au détriment des cours qui y sont programmés. De là à déformer les faits, il y a un pas qui n'aurait pas dû être franchi, pas plus que le pouvoir politique n'aurait dû dramatiser et dévoyer un épisode somme toute mineur dans la vie universitaire, pour de sombres raisons électoralistes ou pour entourer d'un nuage de fumée toxique la piteuse déconfiture de ses ingérences répétées dans la nomination des responsables de Sciences Po depuis l'affaire Olivier Duhamel, en 2021.

Lieu majeur de la formation et de la reproduction des élites politiques du pays, et donc de leurs luttes factionnelles, Sciences Po est devenu un vrai enjeu de la guerre culturelle que l'extrême-droite identitariste a enclenchée dès la fin des années 1970 et dans laquelle Emmanuel Macron a choisi son camp en 2020, en s'appuyant sur Jean-Michel Blanquer, Frédérique Vidal et Jean Castex. Quitte à ériger cette très vieille maison en bastion du « wokisme », de l'intersectionnalité et des études post- ou décoloniales, au mépris des évidences et même de la vraisemblance.

Par ailleurs l'occupation de l'amphithéâtre Boutmy s'est inscrite dans le cadre d'une journée européenne de soutien académique au peuple palestinien à laquelle a appelé la Coordination universitaire européenne contre la colonisation en Palestine (CUCCP). La systématisation de la répression universitaire, politique, administrative, policière et judiciaire de toute forme de solidarité avec la population de Gaza ou la cause palestinienne, dont procède l'occupation par le Premier ministre du conseil d'administration de Sciences Po, devient de moins en moins légitime et compréhensible alors que le nombre de morts civils par bombardements, tirs et privations de la part de l'armée israélienne – dont une majorité d'enfants – dépasse à Gaza les 30 000 et fait l'objet de condamnations de la Justice internationale et des Nations-unies. Lesquelles obligent les gouvernements, dont celui de la France. Derechef, ce n'est pas faire fi des atrocités du Hamas, le 7 octobre, que de s'émouvoir de celles de Tsahal.

Et sur le fond et dans la forme, le raid de Gabriel Attal à Sciences Po constitue une atteinte grossière à la liberté de la recherche et de l'enseignement universitaire. Au même titre que la mise en cause par Elisabeth Borne de la Ligue des droits de l'Homme, l'année dernière, il confirme que le macronisme a perdu le Nord démocratique.

À dire vrai, en cinquante ans d'analyse des situations autoritaires de par le monde, en tant que chercheur du CNRS puis professeur d'Université, je n'ai jamais relevé une ingérence aussi outrancière et grotesque du pouvoir politique dans la sphère du savoir.

Les régimes autoritaires patentés y mettent plus de convenances. Ubu-Roi n'est pas loin. « *Le poisson pourrait toujours par la tête* », a rappelé Gabriel Attal au conseil d'administration de Sciences Po, le 13 mars. Voilà au moins un point sur lequel on peut être en accord avec lui.

[1] Christophe Ayad, Samuel Laurent, « La guérilla virtuelle d'activistes pro-Israël en France », *Le Monde*, 4-5 février 2024, p. 10.

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Edwy Plenel